

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 août 2022**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux août à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane DETRAZ, Maire.

En exercice : 11

Présents : 07

Excusés 03

Absent : 01

Votants : 07

Présents : Christiane DETRAZ, Christian EXCOFFON, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Jérémie MONGELLAZ, Thierry TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

Date de la convocation : 12/08/2022

Excusés : Laëtitia SOCQUET-JUGLARD, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Luc REBORD.

Absent : Jean-Loup MARTIN.

Est élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ.

**Délibération n° 2022-D39 – Mise en œuvre d'un LABEL qualité confort hébergement – Société LICHÔ – Poursuite de la mission année 2**

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2021-D45 du conseil municipal du 27 juillet 2021 validant l'adhésion au dispositif d'accompagnement proposé par la société LICHÔ pour la création d'un label : qualité, confort, hébergement.

Elle rappelle que la commune de Cohennoz avait décidé de prendre part à la mission pour la première année en partenariat avec la commune de Crest-Voland.

Suite aux informations de la commune de Crest-Voland précisant certaines prestations de la première année n'ont pas été réalisées. A cet effet, un nouveau devis diminué des prestations non réalisées est demandé à la société LICHÔ.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (07 voix pour) :**

- **Adopte** une position similaire à la commune de Crest-Voland, c'est-à-dire accepter un nouveau devis de la société LICHÔ, sur l'année 2, diminué des prestations non réalisées.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme et exécutoire.*

Le Maire  
Christiane DETRAZ

